

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 25 août 2025

Finances

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Finances - Comptes annuels de l'exercice 2024 - Communication de l'arrêté d'approbation du Service Public de Wallonie - Département des Finances locales du 6 août 2025.

Vu sa décision du 30 juin 2025 par laquelle le Conseil communal a adopté les comptes annuels pour l'exercice 2024;

Vu le courrier du 6 août 2025 du Service Public de Wallonie - Département des Finances locales, approuvant les comptes annuels de l'exercice 2024 aux montants suivants :

Bilan	ACTIF	PASSIF
	43.680.605,65	43.680.605,65

Compte de résultats	CHARGES	PRODUITS	RESULTAT
Résultat courant	8.940.039,44	9.048.259,87	108.220,43
Résultat d'exploitation	10.211.893,80	10.137.758,83	- 74.134,97
Résultat exceptionnel	135.386,34	1.911.190,07	1.775.803,73
Résultat de l'exercice	10.347.280,14	12.048.948,90	1.701.668,76

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés (1)	10.033.020,47	3.385.156,15
Non valeurs (2)	720,25	0,00
Engagements (3)	9.340.774,95	2.955.073,35
Imputations (4)	9.070.738,83	1.310.704,32
Résultat budgétaire (1-2-3)	691.525,27	430.082,80
Résultat comptable (1-2-4)	961.561,39	2.074.451,83

Considérant qu'il convient de prendre acte du courrier précité :

PREND ACTE

Du courrier du 6 août 2025 du Service Public de Wallonie - Département des Finances locales qui conclut à l'approbation des comptes annuels pour l'exercice 2024.